

**COMPTE DE LA REUNION DU COMITE NATIONAL DE L'INITIATIVE
POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES
(CN-ITIE – 28 février 2020)**

Activité : Réunion Comité National de l'ITIE	Lieu: Siège du CNITIE	
Date : 28-02-2020	Début : 10 h 00 mn	Fin : 13 h 00 mn

Le Vendredi février 2020 à 10 heures, s'est tenue une réunion des membres du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal (CN-ITIE) au Siège du Secrétariat Technique, pour examiner les points inscrits à **l'ordre du jour** :

1. Informations;
 - ✚ Atelier de formation des greffiers et juges en charge du RCCM
 - ✚ Bilan des activités de dissémination
 - ✚ Compte rendu de la réunion ad hoc
2. Présentations des TDR pour le recrutement de l'AI et formulaires de déclarations du rapport ITIE 2019;
3. Présentation du plan de travail (pour validation);
4. Renouvellement et code de conduite et
5. Divers.

Participants	Cf. Feuille de présence
Points de discussion	<p>La présidente du Comité national de l'ITIE (CN-ITIE) a remercié les membres du GMP pour leur implication dans le processus d'élaboration du rapport ITIE 2018 et dans la mise en œuvre des activités de dissémination dudit rapport au niveau national, et au niveau régional. Elle a aussi fait un résumé de sa participation à la 46^{ème} réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE à Oslo, en compagnie du Secrétaire Permanent Adjoint (SPA) et du Responsable des Affaires Juridiques (RAJ).</p> <p>La Présidente a aussi informé les membres du CNITIE de l'invitation officielle reçue de la Guinée Equatoriale pour prendre part à la rencontre internationale qu'organise la Société Civile équato-guinéenne au mois de mars 2020. A son avis, il serait souhaitable que des membres du Collège des Organisations de la Société Civile puissent participer à cette rencontre.</p>

Elle a par ailleurs rappelé que l'année 2020 sera une année très importante pour le CN-ITIE, car le Sénégal sera à nouveau évalué par les instances de l'ITIE Internationale en 2021. Elle a ensuite insisté sur le fait qu'il faut commencer à travailler, dès à présent, sur le rapport de 2019 et surtout se concentrer sur la mise en œuvre des recommandations et mesures correctives. Elle a saisi cette occasion pour féliciter les membres du CN-ITIE pour la tenue d'une réunion ad hoc consacrée à l'examen des recommandations et mesures correctives.

Pour finir, elle a encouragé les membres à continuer à se réunir régulièrement pour la mise en œuvre effective des recommandations dans les meilleurs délais. Après ces propos d'ouverture, Madame la Présidente a lu l'ordre du jour proposé, **qui a été adopté sans amendement.**

I/ Les informations

Le Secrétaire Permanent (SP) a informé les membres de la tenue prochaine d'un atelier de formation à l'intention des greffiers et juges en charge du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) qui sera organisé les **jeudi 19 et vendredi 20 mars 2020**. Cette activité entrant dans le cadre du projet de mise en place du Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) doit permettre au CN-ITIE de se conformer à la divulgation des BE (exigence 2.5 entrée en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2020). Il s'agira par cette activité de renforcer les capacités des greffiers et juges des quatorze (14) régions du Sénégal en charge du RCCM à l'utilisation et au renseignement du RBE. Il a indiqué que le décret devant permettre l'opérationnalisation du RBE est toujours dans le circuit, en attente de signature.

Il a aussi fait le bilan des ateliers de dissémination dont l'objectif premier était de partager les résultats et conclusions du rapport ITIE 2018 avec les autorités locales, les représentants des services déconcentrés et communautés ainsi qu'avec les principaux acteurs régionaux. Il a rappelé que cette année l'option était de diversifier les cibles, ce qui a donné lieu à un partenariat avec la coalition Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP). Cela a permis la tenue dans chacune des régions visitées (Kédougou, Thiès, Fatick, et bientôt Matam) des activités conjointes telles que des foras communautaires, diners-débats et rencontres avec les autorités locales et religieuses, les groupements féminins et professionnels (ex. acteurs de la pêche) et avec les élus locaux. Ces derniers ont d'ailleurs expressément sollicité l'accompagnement du CN-ITIE en matière de renforcement de capacités pour leur permettre d'être mieux outillés pour prendre en charge les requêtes et attentes de leurs administrés. Le SP a également félicité les

membres du CN-ITIE pour leur engagement fort qui s'est traduit par une grande satisfaction des parties prenantes rencontrées sur le terrain. Le SP a également annoncé qu'un rapport global des activités de dissémination sera élaboré et partagé avec toutes les parties prenantes.

Pour finir, il a fait un compte rendu de la réunion ad hoc, organisée le 05 février 2020 par les membres du CN-ITIE, en marge de la « semaine de l'ITIE » à Saint Louis. Le but de ladite réunion était d'évaluer le niveau de mise en œuvre des mesures correctives, et d'identifier des actions à mener en urgence en vue de lever les éventuels écueils et préparer la prochaine validation du Sénégal. Il a rappelé que deux (02) présentations ont été faites à cette occasion pour rappeler le contexte de la prochaine validation du Sénégal en insistant sur les attentes et les implications (Responsable Affaires Juridiques), et pour faire l'état des lieux de la mise en œuvre des mesures correctives en mettant le focus sur les six (06) mesures nécessitant des actions urgentes (Secrétaire permanent Adjoint).

Des observations et suggestions ont été formulées, dont les principales sont de :

- ✚ Formaliser la Commission ad hoc pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations;
- ✚ Organiser dans les meilleurs délais une activité d'auto-évaluation de l'état de la mise en œuvre des recommandations et mesures correctives ;
- ✚ Procéder à un suivi mensuel de l'état de mise en œuvre des mesures correctives, et d'inscrire systematiquement la question à l'agenda de chaque réunion du GMP ;
- ✚ Tenir dans les meilleurs délais un conseil présidentiel ; et
- ✚ Identifier un champion national pour garantir un bon résultat lors de la Re-validation.

II/Présentation des TDR pour le recrutement de l'Administrateur Indépendant (AI) et les formulaires de déclaration (Rapport ITIE 2019)

Le Secrétaire Permanent Adjoint (SPA) a présenté les Termes de Référence (TDR) de l'Administrateur Indépendant (AI) et le formulaire de déclaration qui sera utilisé dans le cadre de l'élaboration du rapport de conciliation portant sur les données de l'année fiscale 2019.

Au sujet des TDR de l'AI, le SPA a précisé que le format a été modifié par l'ITIE internationale pour prendre en compte les exigences de la Norme ITIE 2019. Il a ensuite rappelé successivement, le contexte de la Re-validation du Sénégal qui implique de faire du Rapport ITIE 2019 un document de référence. Il a présenté les objectifs de la mission de l'AI, les attentes,

l'étendue des services de l'AI, ses tâches, ainsi que les livrables attendus. Il a ensuite rappelé les exigences relatives aux qualifications des AI et celles relatives au rapportage, ainsi que le calendrier des livrables.

Le SPA a recommandé au CN-ITIE de conserver le même périmètre, aussi bien pour le choix des flux que pour les entreprises que pour l'année 2018. Il a rappelé l'existence d'un projet de plateforme de télédéclaration en cours, et a indiqué que ladite plateforme est configurée pour prendre en compte les éléments du formulaire qui sera adopté par le CN-ITIE. Il a informé qu'un test de déclaration en ligne sera entrepris. Ledit test a pour but de s'assurer que la plateforme marche correctement. Il doit aussi permettre, d'une part de familiariser toutes les entités déclarantes avec la plateforme, et d'autre part, de voir s'il existe des entreprises qui ont fait plus de paiement qu'en 2018, et au besoin, d'amender le périmètre de réconciliation. Il a par ailleurs indiqué que la mission de l'AI devra débiter au mois de mai 2020, et se terminera au mois de septembre pour permettre au CN-ITIE de mener une analyse approfondie des informations contenues dans le rapport.

Il est ensuite revenu sur le formulaire de déclaration qui comporte vingt (20) feuilles, soit trois (03) feuilles supplémentaires par rapport au formulaire 2018, en indiquant toutefois, que le format du formulaire est le même. Il a énuméré toutes les nouveautés et parties importantes du formulaire 2019. Dans la partie concernant les « fournisseurs », il ne s'agira pas simplement pour les membres du CN-ITIE de se limiter aux montants, mais d'identifier les principaux fournisseurs des entreprises (locaux et étrangers). Il faudra renseigner le nombre de marchés exécutés, le cumul annuel en CFA, et les Bénéficiaires effectifs pour prendre en compte l'évolution de la Norme.

Le SPA a indiqué que l'autre aspect important est fournir le détail des paiements pour identifier les flux à déclarer par projet. Il a rappelé qu'en 2018, seules cinq (05) entreprises minières et pétrolières ont déclaré par projet, et trois (03) administrations (PETROSEN, Direction des Mines et de la Géologie, et DGID). Il a mentionné que l'élément projet est aussi pris en compte pour les données de production et d'exportation, pour faire suite aux recommandations du consultant qui a présenté la Norme ITIE 2019.

Pour ce qui est de la Propriété effective, il a souligné que la Norme ITIE 2019 a introduit un certain nombre de changements et que par conséquent la définition sera revue pour se conformer au décret en cours de finalisation qui prévoit un seuil de 2%. L'autre nouveauté est, toujours selon lui, relative à l'achat de matières premières qui fera l'objet aussi bien de la part de l'entreprise qui achète, que de celle qui vend.

Il a indiqué qu'en plus des paiements sociaux, les dépenses environnementales avec le détail des noms des permis, des superficies découvertes, des surfaces réhabilitées, des dépenses de réhabilitation, du PGES, ainsi que les liens vers les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) seront renseignés. Le SPA a également précisé que Pour finir il informe qu'une note sera élaborée comme chaque année pour donner des consignes relatives au remplissage des formulaires.

A l'entame des discussions, **les représentants des trois (03) collègues du CN-ITIE ont approuvé l'idée de désigner un Champion pour la Re-validation.**

Le représentant de CONGAD a proposé de donner à l'AI la possibilité de d'émettre son avis sur les TDR avant leur finalisation, et aux entités déclarantes de se familiariser avec le formulaire surtout par rapport aux nouveautés.

Le représentant du secteur des hydrocarbures a réagi sur le point du bilan des activités de partage des résultats et conclusions du Rapport ITIE 2018. A son avis, le format « Semaines de l'ITIE » présente des avantages, en ce qu'il permet d'échanger avec un maximum de parties prenantes. Cependant, il présente aussi des inconvénients parce que ce format est contraignant (semaine) pour les membres du GMP qui ont des responsabilités, et d'autres engagements. Il a aussi salué les nouveautés introduites dans le formulaire.

Un représentant des Organisations de la Société Civile a aussi abordé la question de la prochaine validation pour dire que le Sénégal sera attendu sur beaucoup de choses, et qu'il va donc falloir remobiliser tous les membres du GMP. Il a également évoqué la question de la désignation du Champion. D'après lui, il urge d'aller vers une auto-évaluation et désigner les champions parmi les autres parties prenantes.

La représentante du SYNPICS a quant à elle soutenu que le format utilisé cette année pour les ateliers de dissémination est à saluer car les communautés accordent beaucoup d'importance au travail du CN-ITIE. Elle a vivement encouragé ses pairs à trouver les voies et moyens de maintenir ce format pour les années à venir.

La représentante du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a annoncé que des actions seront entreprises au niveau du ministère pour voir comment apporter des solutions et réponses aux différentes interpellations et sollicitations des communautés. Elle propose aussi de rajouter le Code de l'Environnement aux documents juridiques applicables aux industries extractives puisque le volet environnement va

occuper une place importante dans le secteur avec la norme ITIE 2019.

Les deux (02) représentantes de la Chambre des Mines du Sénégal (CMDMS) sont en phase avec les TDR de l'AI. Elles ont indiqué que le recours au formulaire en ligne est une excellente chose, car cela devrait permettre aux entités déclarantes d'aller plus vite sur les déclarations.

Prenant la parole, la Présidente a estimé que, le Président de la République serait le « Champion le mieux indiqué pour la Re-validation ». Elle a ajouté que l'audience serait l'occasion d'évoquer cette question avec lui.

Elle a aussi donné son point de vue sur le format de « la semaine de l'ITIE » en disant que le CN-ITIE devra réfléchir à la formule la plus adéquate pour plus d'efficacité et d'efficience. Elle aussi invité la Commission Finance à exercer un rôle de contrôle interne pour apporter une plus-value à ce que nous faisons. Elle a également invité les membres à accélérer le processus de recrutement du Responsable de la Communication.

Le SPA a apporté quelques éléments de réponse en indiquant que :

- Les TDR sont standard, et qu'ils sont préalablement discutés avec l'AI qui sera recruté pour voir comment les améliorer.
- Des sessions de formation remplissage du formulaire de déclaration plus connues sous le vocable de « sessions d'orientations » seront organisées.
- L'entité en charge du remplissage du formulaire sera mentionnée, ainsi que les Bénéficiaires effectifs pour les fournisseurs, les gros sous-traitants.

Le représentant de la DGID a annoncé que la DGID développe en ce moment une base de données pour intégrer les NINEA, et indiquer le pays d'origine du fournisseur dans le but d'améliorer la mobilisation de l'assiette fiscale.

A l'issue de ces discussions, **les TDR de l'AI ont été validés à l'unanimité par les membres du GMP.**

III Présentation Plan de Travail Annuel (PTA) budgétisé

Cette présentation a été faite par la Responsable du Suivi-Evaluation qui a mis l'accent sur le contexte, le financement dudit PTA, les axes de travail du PTA, le dispositif de mise en œuvre et de Suivi-Evaluation pour l'exécution de ce plan. Elle a ensuite proposé une analyse de quelques risques qui pourraient entraver la mise en œuvre du PTA avant de terminer avec un aperçu du PTA 2020.

Lors des discussions il a été suggéré d'apporter quelques modifications aux parties financement et analyse de risques. Des propositions d'activités ont aussi été faites par les membres du CN-ITIE. La question du prélèvement d'un pourcentage des recettes issues du secteur extractif pour le financement des activités inscrites au PTA 2020 a été évoquée. Il a été rappelé que la proposition a été faite dans le projet de texte portant réorganisation du CN-ITIE qui a été introduite auprès de la Présidence de la République.

La question du plan de publication des contrats a été évoquée pour attirer l'attention du CN-ITIE sur le fait que trente-quatre (34) conventions minières et quatorze (14) contrats pétroliers ont été publiés, et les derniers contrats publiés l'ont été en 2018. Les membres ont recommandé de continuer à faire le plaidoyer pour la publication de tous les contrats. Le SP a indiqué qu'une demande sera adressée au Ministère des Mines et de la Géologie par voie administrative dès que le CN-ITIE aura approuvé le Plan de Publication des Contrats qui lui sera soumis dans les meilleurs délais.

IV/ Code de Conduite de l'ITIE et procédures de renouvellement

Le SP a présenté le Code de Conduite de l'ITIE Internationale (voir présentation). A l'issue de ladite présentation, il a été convenu de préparer et de faire signer par tous les membres une déclaration sur l'honneur et d'adopter officiellement le Code de Conduite de l'ITIE. La présidente a précisé que c'est l'adhésion individuelle qui doit être privilégiée.

A l'issue des discussions, le Code de Conduite a été validé et adopté par les membres du GMP qui ont, à l'unanimité, accepté de signer la déclaration sur l'honneur qui leur sera présentée dès que possible.

Le RAJ a présenté les procédures de renouvellement du CN-ITIE. Il a rappelé que le renouvellement doit se faire au tiers pour les collèges du Secteur Privé et des Organisations de la Société Civile (OSC) tous les deux (02) ans.

Des représentants des OSC ont indiqué que les renouvellements se font généralement tous les trois (03) ans au sein de leurs organisations et qu'il en est de même au niveau des instances internationales telles que le Conseil d'Administration de l'ITIE. Ils ont suggéré de se référer à ce qui se fait au niveau international afin d'harmoniser la durée du mandat de l'ITIE. Cependant, il a été convenu d'envoyer des correspondances aux entités concernées par les renouvellements. De plus, les membres ont recommandé de saisir par écrit les responsables des entités dont les membres ne se sont jamais présentés aux réunions du CN-ITIE ou ceux qui ne viennent plus.

	<p>L'idée étant d'avoir un GMP opérationnel avant la Re-validation du Sénégal prévue au mois de mai 2020.</p> <p>Une des représentantes de la Chambre des Mines a informé le groupe que la Société des Mines de la Vallée du Fleuve Sénégal (SOMIVA) n'est plus membre de ladite Chambre. Par conséquent, le siège de la SOMIVA est vacant. Elle suggère d'écrire au Président pour lui demander de désigner un titulaire et un suppléant pour pourvoir le siège vacant.</p>
Décisions	<p>Les décisions prises par les membres du CN-ITIE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des TDR de l'AI ; • Approbation du PTA 2020 ; • Désignation d'un Champion national pour la Re-Validation; • Préparation d'une déclaration sur l'honneur à faire signer par les membres du CN-ITIE pour l'adoption officielle du Code Conduite de l'ITIE ; • Saisine par écrit des responsables des entités dont les membres ne se sont jamais présentés aux réunions du CN-ITIE ; et • Invitation de la Commission des Finances à exercer un rôle de contrôle interne.
Divers	<p>Aucun sujet n'a été inscrit aux divers.</p>
<p>L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 13h.</p>	

Présidente de Séance

Fait a Dakar le 28 février 2020



Pr Awa Marie COLL SECK